

Numéro: 20200521000725 Établi le : 21/05/2020

Validité maximale: 21/05/2030



Logement certifié

Rue: Rue de Thorembais nº: 15A

Localité: Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes CP: 1360

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de16 869 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire : 149 kWh/m².an

0<Espec ≤ 45 A+

A++ Espec≤0

45 < Espec ≤ 85 A

Réglementation 2010 Performance movenne

Exigences PEB

wallon en 2010

170 < Espec ≤ 255

255 < Espec ≤ 340

E $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 425 < Espec ≤ 510

× > 510

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

faibles moyens excessifs élevés

Performance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre

149

insuffisante satisfaisante

Système de ventilation

très partiel absent

partiel incomplet

Utilisation d'énergies renouvelables

biomasse sol. photovolt.

pompe à chaleur cogénératio

Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00144

Nom / Prénom : GORLIER Michaël

Adresse: Clos de Lancey

n°:2

CP: 1410 Localité: Waterloo

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie, Version du protocole 16sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.2.

Date: 21/05/2020

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

1/13

Numéro : 20200521000725 Établi le : 21/05/2020

Validité maximale: 21/05/2030



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

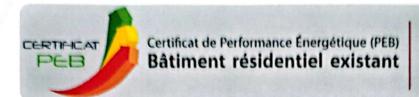
Description par le certificateur L'ensemble de l'habitation est pris en considération dans le volume protégé.

Le volume protégé de ce logement est de 324 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/ m^2 .an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimées en kg/ m^2 .an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 114 m²

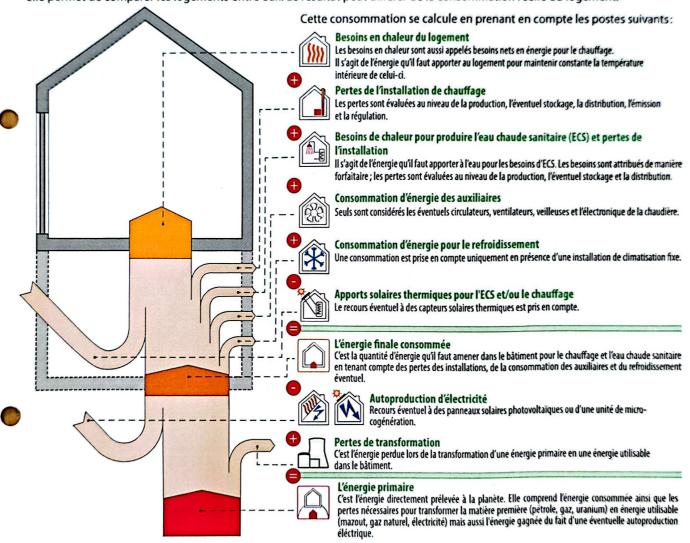


Numéro: 20200521000725 Établi le: 21/05/2020 Validité maximale: 21/05/2030

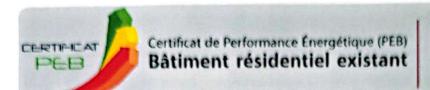


Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh Consommation finale en chauffage 10 000 kWh Pertes de transformation Pertes de transformation évitées - 1 500 kWh 15 000 kWh Économie en énergie primaire - 2 500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



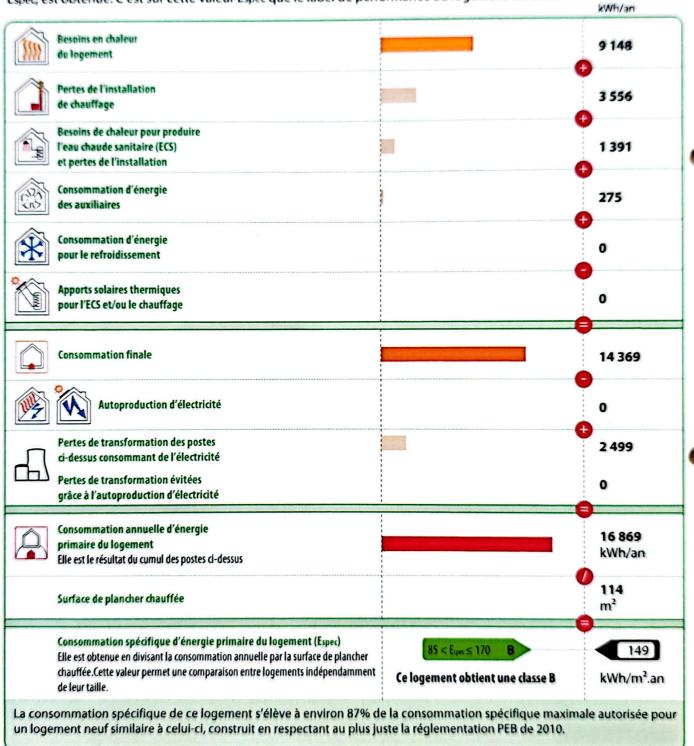
Numéro : 20200521000725

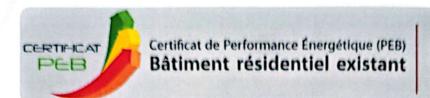
Établi le : 21/05/2020 Validité maximale : 21/05/2030



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Numéro : 20200521000725 Établi le : 21/05/2020 Validité maximale : 21/05/2030



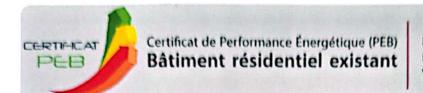
Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
 documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
 c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
 moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
 Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
 certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
 installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Attestation Construire avec l'énergie	
Eau chaude sanitaire	Plaquette signalétique	



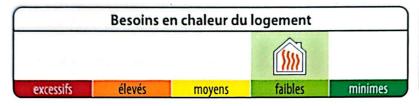
Numéro : 20200521000725 Établi le : 21/05/2020

Validité maximale: 21/05/2030



Descriptions et recommandations -1-

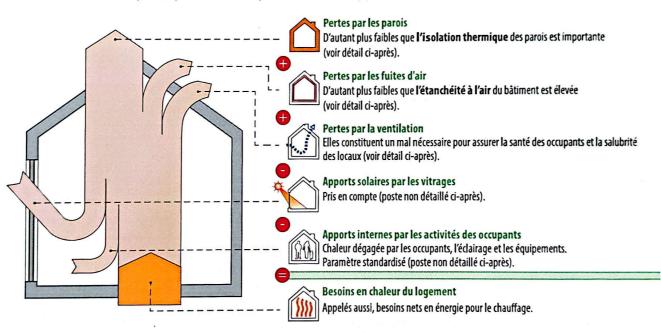
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



81 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Pertes	par les parois		es renseignées sont mesurées suivant l'ecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
	and the second second	ntant un très bon niveau d'iso permique des parois est compai		es de la réglementation PEB 2014.
	T1	Toitures inclinées	93,4 m²	Laine minérale (MW), 20 cm Isolant à base de fibres végétales et/ou animales, 6 cm
	P1	Dalle sur sol	50,9 m²	Polyuréthane (PUR/PIR), 10 cm
. '	1			suite →

6/13



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20200521000725 Établi le: 21/05/2020 Validité maximale: 21/05/2030



Descriptions et recommandations -2-

1			Les surfa	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant
	Perte	Pertes par les parois - suite le	protocole de c	le protocole de collecte des données défini par l'Administration.
Type		Dénomination	Surface	Justification
2 Parois	is avec	avec un bon niveau d'isolation		
La perforn	mance	nance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.	e aux exigen	ces de la réglementation PEB 2010.
	M	Façades	84,6 m²	Polyuréthane (PUR/PIR), 8 cm
<u> </u>	E	PVC DV > 2000	8,7 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis PVC
	F2	Bois DV > 2000	7,9 m²	Double vitrage haut rendement - $(U_g = 1,4)$ W/m ² .K) Châssis bois
3 Parois Recomma	is avec	(3) Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir	eur inconnu ire après avo	s avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue ndations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).
	F3	Porte d'Entrée	1,7 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Panneau isolé non métallique Châssis métallique avec coupure thermique
4 Parois Recomma	is sans andati	4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.		
			AUCUNE	

Recommandations: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).

(5) Parois dont la présence d'isolation est inconnue

AUCUNE

Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Établi le : Numéro:

21/05/2020 20200521000725 21/05/2030



Validité maximale:

Descriptions et recommandations -3-

Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas rèchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

□ Oui

protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, Recommandations : L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

D.

Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération

de chaleur. Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution
图 Non □ Oui	区 Oui	☑ Non □ Oui
Diminution g	Diminution globale des pertes de ventilation	%0



Numéro: 20200521000725 Établi le: 21/05/2020 Validité maximale: 21/05/2030

Descriptions et recommandations -4-

ab	excellente
s de chauffa	bonne
Performance des installations de chauffage	satisfaisante
formance de	insuffisante
Pe	médiocre

Rendement global en énergie 72%

médiocre	insuffisante satisfaisante	satisfaisante	bonne	excellente	primaire
Insta	Installation de chauffage central	iffage central			
Production	Production Chaudière, granulés de bois, non à condensation	nulés de bois,	non à condensa	ıtion	
Distribution	Aucune canalis	sation non-isol	ée située dans o	des espaces n	Distribution Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-con Présence d'un thermostat d'ambiance	nvecteurs ou vo thermostat d'a	entilo-convecte imbiance	urs, avec vanı	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance
Recommandations:		aucune			



Numéro: 20200521000725 Établi le: 21/05/2020 Validité maximale: 21/05/2030

Wallonie

un.	
•	
_	
-	
#	
t	
t	
e	
e e	
s et	
S	
S	
1s et	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
S	
escriptions	
escriptions	
S	
escriptions	
escriptions	
escriptions	
escriptions	

Perforn	nance des ins	Performance des installations d'eau chaude sanitaire	au chaude s	anitaire
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne	excellente

Rendement	global	en énergie	primaire	
	% 60	2		
			a	

Inst	Installation d'eau chaude sanitaire
Production	Production avec stockage par résistance électrique
Distribution	Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite
Recommandations:	ations :
Le niveau d'isc équivalente à déperditions c	Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

21/05/2030 Validité maximale: Numéro: Établi le :

21/05/2020 20200521000725

Wallonie

Descriptions et recommandations -6-

complet incomplet Système de ventilation partiel très partiel absent



Système de ventilation

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur à fait le relevé des disnocitifs cuivants N'oubliez pas la ventilation!

=

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuatior réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
Chambre 1	OAR	SDB	aucun
Chambre 2	OAR	WC	OER

Selon les relevés effectués par le certificateur, les ouvertures de ventilation présentes sont insuffisantes pour que le système de ventilation soit conforme aux règles de bonne pratique

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du

logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20200521000725 Établi le: 21/05/2020 Validité maximale: 21/05/2030

Descriptions et recommandations -7-

Utilisation d'énergies renouvelables

biomasse |pompe à chaleur| cogénération

sol. photovolt.

sol. therm.

Insta

Installation solaire thermique

NÉANT

Installation solaire photovaltaïque

NÉANT

Biomasse

Chaudière, granulés de bois pour le chauffage des locaux

PAC Pompe à chaleur

NÉANT

Unité de cogénération

NÉANT

DERTFICAT

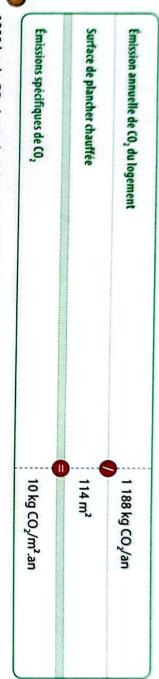
Numéro : 2020 Établi le : Validité maximale :

20200521000725 21/05/2030



Impact sur l'environnement

gétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO $_{r}$ Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance éner-



aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager) 1000 kg de CO_2 équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore àun

Pour aller plus loin

avec leur impact énergétique et financier. permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la

Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement. L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous)



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement

u
\sim
•
m.
100
70
S
_
0
•
=
77
_
_
ID.
_
_
20
ш.
-
П
100

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le ; NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 200 € TVA comprise